



REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE DE PETIT-LANDAU

Arrondissement de Mulhouse – Canton de Rixheim
Mairie - Maison villageoise - 3 rue Séger 68490 PETIT-LANDAU
Tél. 03.89.48.37.15 – Fax 03.89.48.49.99 – courriel : mairie@petit-landau.fr

CT/NN

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE MARDI 02 JUIN 2020
à 19 heures 30 / CTC/CPI Salle de réunion

ATTENTION : étant donné la situation d'état d'urgence sanitaire, la réunion se tiendra dans la salle de réunion du Centre Technique Communal, 1 rue des Vosges.

ORDRE DU JOUR

1. Élection des délégués dans les structures intercommunales :
 - 1.1 Syndicat départemental d'Électricité et de Gaz du Haut-Rhin (1 délégué + 1 suppléant)
 - 1.2 Syndicat Mixte de Recyclage Agricole (SMRA) à Colmar (1 délégué + 1 suppléant).
Syndicat Mixte des Gardes-champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin « Brigade Verte » (1 délégué + 1 suppléant).
 - 1.3 SPL Enfance et Animation (1 délégué).
 - 1.4 SCOT de la région mulhousienne (1 délégué).
 - 1.5 Association de Gestion de la Maison de Retraite « Les Molènes » (1 délégué + 1 suppléant).
 - 1.6 à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées - CLECT (M2A).
2. Election des délégués :
 - 2.1 Commission d'appel d'offres, Bureau d'adjudication et de délégation des services publics.
(Mme. le Maire + 3 titulaires et 3 suppléants).
 - 2.2 Commission communale consultative de la Chasse (Mme. le Maire + 2 titulaires).
 - 2.3 Conseil d'Ecole (école maternelle et élémentaire) (1 délégué).
 - 2.4 Comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires – CCCSPV (4 délégués).
3. Désignation des membres des différentes commissions communales.
4. Délégation du conseil municipal au Maire selon article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
5. Fixation des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints.
6. Urgence sanitaire : attribution d'une prime exceptionnelle.
7. Subvention exceptionnelle Alsace Run Solidarité.
8. Divers

Petit-Landau, le 29 mai 2020.

Le Maire

Carole Talleux

Mairie ouverte au public le :
Lundi et vendredi de 9 h 00 à 11 h 00, le mardi de 16 h 00 à 19 h 00
et le jeudi de 9 h 00 à 11 h 00 et de 16 h 00 à 18 h 00 et sur rendez-vous.